

DÉCISION N° 2024-D-192

Objet : Acquisition des parcelles B3176, B3177, B3178, B3179, B3181, B3182, B3183, B3184, B3185, B3186, B3187, B3188, B3190, B3191 et B3192 sur la commune de Saint-Cergues, pour le projet d'aménagement du ruisseau « Chez Fournier », au profit du SM3A

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-10, L5211-2 et L2122-22 ;

Vu l'Arrêté PREF/DCRL/BCLB-2022-0035 du 12 décembre 2022 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) ;

Vu la délibération n° D2020-04-09 du Comité syndical du 18 septembre 2020, accordant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant, s'agissant notamment de l'alinéa 14 : « *Procéder aux démarches foncières nécessaires dans la limite des crédits inscrits au budget et signer les actes correspondants (actes de vente, promesses de vente et documents d'arpentages, conventions, servitudes)* » ;

Vu l'arrêté PREF/DRCL/BAFU/2023-0063 du 14 novembre 2023 portant déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du ruisseau de Chez Fournier avant sa confluence avec le Boège sur la commune de Saint-Cergues ;

Vu le code de l'environnement notamment ses articles L215-2 à L215-6

Vu le budget 2024 du SM3A alloué aux acquisitions foncières ;

Considérant le projet d'aménagement du ruisseau de « Chez Fournier »,

Considérant que le ruisseau de « Chez Fournier » est un cours d'eau non domanial,

Considérant le déplacement naturel du ruisseau « Chez Fournier » hors de son lit cadastral,

Considérant la situation des parcelles cadastrées ci-dessous, sur la commune de Saint-Cergues, nécessaires au projet susmentionné,

Référence cadastrale			
Lieu-dit	Section	N°	Surface
Rte de la Vy de l'Eau	B	3176	22 m ²
Rte de la Vy de l'Eau	B	3177	1 m ²
Rte de la Vy de l'Eau	B	3178	21 m ²
Rte de la Vy de l'Eau	B	3179	1 m ²
Pres Courbes	B	3181	8 m ²
Pres Courbes	B	3182	9 m ²
Pres Courbes	B	3183	3 m ²
Pres Courbes	B	3184	5 m ²
Les Brossets	B	3185	1 m ²
Les Brossets	B	3186	1 m ²
Les Brossets	B	3187	1 m ²
Les Brossets	B	3188	1 m ²
Les Brossets	B	3190	2 m ²
Les Brossets	B	3191	5 m ²
Les Brossets	B	3192	1 m ²
Surface totale			82 m ²

Considérant, la nécessité d'établir ultérieurement une autorisation de travaux afin d'assurer la bonne connexion des travaux avec les parcelles voisines, la reprise de réseaux pluviaux existant et d'installer une clôture en limite de propriété, sur les parcelles B3175 et B3180,
Considérant la promesse de vente signée par les propriétaires,

DÉCIDE

Article 1 : De procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées en section B, numéros 3176, 3177, 3178, 3179, 3181, 3182, 3183, 3184, 3185, 3186, 3187, 3188, 3190, 3191 et 3192 sur la commune de Saint-Cergues, au prix de vente fixé à 196.80 €, indemnité de remploi comprise pour une surface totale de 82 m² ; les frais d'actes étant à la charge du SM3A,

Article 2 : De signer tout document relatif à la préparation des actes et à l'acquisition des parcelles susmentionnées,

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, publiée au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
- Madame la comptable publique assignataire de Bonneville,

Fait à Saint-Pierre-en-Faucigny
Le 11/07/2024

Le Président, Bruno FOREL

Acte certifié exécutoire par le Président du SM3A
compte tenu de :

- sa réception en sous-préfecture le :
- sa publication le :

Le Président

